CAP INTERVENTION EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

L'agent de maintenance, a la responsabilité du bon fonctionnement des bâtiments et équipements d'une entreprise ou d'une collectivité. Il joue un rôle essentiel pour le confort et la sécurité des occupants dont il veille à ne pas perturber l'activité. Il effectue la maintenance de premier niveau : contrôle et remise en état de l'éclairage, de la plomberie, des fenêtres, du mobilier... Il suit également l'intervention d'entreprises extérieures pour les travaux plus spécialisés.

QUALITÉS REQUISES

- Aimer le travail en extérieur
- Être en bonne condition physique
- Avoir le sens de l'organisation
- Aimer travailler en équipe
- Faire preuve de rigueur et respecter les consignes et les règles de sécurité
- Avoir le sens des responsabilités

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

- Assurer des actions de maintenance préventive : vérification, contrôle, entretien.
- Localiser les pannes et en évalue la gravité.
- Procéder aux réparations n'impliquant pas de modification technique, remplace un élément défectueux.
- **Transmettre** des informations à sa hiérarchie.

- **Durée de la formation :** 2 ans Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de l'expérience et des acquis
- Niveau terminal d'études : CAP
- Nature du diplôme: National Niveau 3
 Code diplôme: 500-23006 Code RNCP: 35696
- Formation par apprentissage
- Coût de la formation : gratuit pour l'apprenti-financement OPCO
- Nombre d'heures de la formation : 880

PROGRAMME DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1 ^{RE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE
Français et histoire-géographie Enseignement moral et civique	2h	2h
Mathématiques et Physique-Chimie	2h	2h
Langue vivante (anglais)	1h	1h
Arts appliqués et culture artistique	1h	1h
Éducation physique et sportive	2h	2h
DOMAINES PROFESSIONNELS Étude et préparation d'une intervention	2h	2h
Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	3h	3h
Réalisation de travaux spécifiques	2h	2h
Prévention santé-environnement	1h	1h
MODALITÉS D'ALTERNANCE		

1re année:

2 jours par semaine en centre de formation sur 26 semaines

2º année :

2 jours par semaine en centre de formation sur 29 semaines

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation : https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/textes/cap/cap-interventions -en-maintenance-technique-des-batiments/13724-joe-20210515-0112-0012-cap-imtb.pdf

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI (EN BRUT)

	16 a 17 ans	18 a 20 ans	21 a 25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2º année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour un temps plein. Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918 https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les élèves titulaires du CAP Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments pourront travailler dans les entreprises du bâtiment et les entreprises de nettoyage assurant des contrats d'entretien ainsi que dans les services internes des collectivités. L'agent peut évoluer vers un poste de responsable de l'entretien, se spécialiser dans un corps d'état particulier : électricité, plomberie, installations thermiques, clima-tiques, frigorifiques.

Métiers accessibles :

- Salarié e d'entreprises polyvalentes
- Employé e technique
- Agent-e de maintenance en collectivités

POURSUITE D'ÉTUDES

- BAC PRO Électrotechnique, Énergie, Équipements Communicants
- BAC PRO Technicien de Maintenance des Systèmes Énergétiques Climatiques



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...): www.donbosconice.eu

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec le CFAR afin d'envisager des aménagements de la formation.

Contact: referent-handicap@donbosconice.eu

RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (7,50 € le repas pour l'année scolaire 2022-2023). En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 3 € par repas prise en charge par l'OPCO de votre employeur.

HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement en centre.

ACCÈS

Tram: Ligne 1-arrêt Palais des Expositions: 450 m-6 mn

SNCF: Gare Nice Riquier: 1km-13 mn

CFAR DON BOSCO - 40, place Don Bosco - 06046 Nice cedex

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement vous pouvez contacter notre référente handicap.



Contact: Inès PRIETO - Directrice des Etudes Tél. 04 93 92 85 82 (L.D) i.prieto@donbosconice.eu

UAI: 0062093 T - Siret: 304 265 390 00019 - NAF: 85.31 Z

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

Aucun diplôme n'est requis. Il faut simplement justifier avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire et avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année de la rentrée.

Accès sur dossier et entretien : les candidats seront contactés dans le mois qui suit le dépôt de dossier.

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 15 à 29 ans révolus à l'exception des personnes :

- Reconnues travailleur handicapé
- Ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme
- Inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau

Des tests de positionnement pourront être mis en place pour les autres candidats.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les cours ont lieu en présentiel en classe entière ou demi-groupe. Les travaux pratiques se déroulent sur le plateau d'électrotechnique de l'établissement. Un accompagnement personnalisé est mis en place si nécessaire.

MOYENS MIS À DISPOSITION

Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteur
- Atelier : Les apprentis ont à leur disposition les équipements suivants : Espaces de pose individualisés, systèmes didactiques et outillages spécialisés pour l'ensemble des corps d'état du bâtiment, machines électroportatives...
- Postes individuels et/ou collectifs
- Outillage individuel et/ou collectif

Movens humains

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements Généraux

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

EXAMEN L'apprenti est évalué dans différents domaines tout au long de l'année et parfois en fin d'année pour les enseignements professionnels. Pour réussir son examen, il faut obtenir la moyenne générale et la moyenne aux épreuves professionnelles. Il comporte huit épreuves obligatoires et, au maximum, deux épreuves facultatives (Mobilité; langue vivante étrangère ou régionale). À chaque unité correspond un bloc de compétences et une épreuve ou sous-épreuve. Les candidats titulaires d'un autre diplôme peuvent être dispensés d'une partie des unités. Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire pour les scolaires et les apprentis.

ÉPREUVE	MODE	DURÉE
UP1 Étude et préparation d'une intervention	Ponctuel - Écrit	3h
UP2 Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	Ponctuel - Pratique	15h
UP3 Réalisation de travaux spécifiques	Ponctuel - Oral et pratique	3h
UG1 Français et histoire-géographie enseignement moral et civique	Ponctuel - Oral et pratique	2h25
UG2 Mathématiques et physique-chimie	Ponctuel - Écrit et oral	1h30
UG3 Éducation physique et sportive	Ponctuel	
UG4 Prévention-santé-environnement	Ponctuel - Écrit	1h
UG5 Langue vivante étrangère	Ponctuel - Écrit et oral	1h06
UF1 Langue vivante facultative	Ponctuel - Oral	12min